

lité de la vaccination s'en est suivie, et c'est avec beaucoup d'hésitation qu'on a fini pas se soumettre à l'inévitable. Je constate ces faits sans vouloir critiquer injustement des hommes qui, dans leurs fonctions officielles, ont été soumis à des cruelles épreuves à l'époque de la calamité. Sachant moi-même combien la tâche et les devoirs de ceux qui s'occupent de législation dans nos parlements ou d'intérêts divers dans nos Conseils sont délicats et parfois pénibles, j'éprouve plus de plaisir à les louer de leurs efforts sincères qu'à les blâmer sans mesure ou raison apparente. J'ai toujours cru que les hommes publics étaient généralement meilleurs que la réputation qu'on veut leur faire devant le peuple et que le souci de l'honneur personnel et l'intérêt du bien étaient des mobiles suffisants pour les guider dans la voie droite. Néanmoins notre tâche est de tirer des événements douloureux du passé des leçons salutaires pour l'avenir. J'estime qu'il n'est pas inutile de rappeler ici pour le profit de tous les erreurs et les abus qui ont signalé la présence dans notre Pays de l'épidémie de 1885.

C'est par un même sentiment de justice et de vérité que je veux mentionner, messieurs, la part importante prise par notre société au milieu de ces tristes événements. Avant que l'épidémie de la variole éclate à Montréal et ailleurs, un mémoire fut rédigé par la société d'hygiène, lequel fut envoyé au conseil de ville de Montréal. Ce mémoire contenait des suggestions importantes et entre autres proposait l'établissement d'un institut vaccinogène et en cas d'urgence, l'importation immédiate d'un vaccin de qualité supérieure pour les fins de la vaccination, avant l'apparition et le développement de l'épidémie. Une délégation offrit même

d'aller à Québec pour soumettre au gouvernement un projet de loi conforme aux besoins de l'hygiène. Votre journal se faisant l'écho des alarmes et des préoccupations des hommes de l'art et de médecins dévoués, fit appel à la sagesse de la population et donna aux autorités des conseils pleins d'apropos sur les moyens les plus efficaces à adopter afin de parer aux premières éventualités. On a vu une espèce de menace intéressée dans l'attitude active de notre jeune société au milieu de ces moments d'angoisse publique. Nos demandes étaient légitimes parce qu'elles étaient commandées par les besoins de la situation et l'absence d'un système de protection et de règlements sanitaires. Les encouragements de la caisse municipale ont fait défaut à notre œuvre, mais le danger étant devenu éminent, l'édilité a fini par écouter les protestations de la profession médicale. Une Commission d'hygiène fut nommée, le Parlement de Québec fut appelé à sanctionner une loi confirmant les pouvoirs de cette Commission et lui donnant l'autorité nécessaire pour faire exécuter ses ordres. C'était là un hommage tardif rendu non-seulement à la profession médicale mais surtout au désintéressement des membres de la Société d'hygiène et à la courageuse croisade entreprise par notre journal.

Si c'est une satisfaction pour une organisation comme la nôtre de savoir que ses travaux sont utiles à l'intérêt et au bien-être de la Société, combien à plus forte raison, les services des particuliers qui travaillent à assurer les bienfaits de notre mission scientifique et humanitaire avec un véritable sentiment d'indépendance et d'abnégation ne doivent-ils pas être appréciés et reconnus?

*A continuer.*